

AVIS DE PROMULGATION

Avis public est par la présente donnée à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 473-2020

Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable et sur les branchements à l'aqueduc municipal

Ce règlement a reçu l'approbation par le conseil municipal le 8 septembre 2020.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 237, 16^e avenue Ouest durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ ce 14^e jour du mois de septembre 2020 à Venise-en-Québec

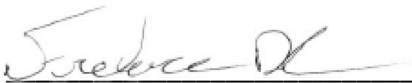


Frédéric Martineau, Directeur général Secrétaire trésorier

Certificat de publication

Je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'avis de promulgation du règlement n° 473-2020 aux deux endroits désignés par le conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement n° 473-2020 sur le site Internet de la Municipalité le 14 septembre 2020.



Frédéric Martineau,
Directeur général
14 septembre 2020